



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa  
Madame la conseillère Dana Chevalier  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier Michael Finnerty.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**09-241-17 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Dana Chevalier

D'ouvrir la séance ordinaire du 11 septembre 2017. Il est 19 h 31.

Adoptée à l'unanimité.

**09-242-17 Ordre du jour**

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Yvan Labelle

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

- 09-241-17 Ouverture de la séance  
09-242-17 Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes****3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 09-243-17 Adoption de procès-verbaux

**4. Sécurité publique**

- 09-244-17 Modifications de la signalisation conformément au règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement

**5. Développement communautaire**

- 09-245-17 Plaque commémorative «Famille de Chantal» au Chalet du Parc Godin  
09-246-17 Plaque commémorative «Michel Couillard» au Jardin communautaire du Parc Godin

**6. Urbanisme**

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 09-247-17 Demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 99, rue Sainte-Anne

- 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

- 6.3. Autres sujets

- 09-248-17 Autorisation de signer les ententes relatives aux travaux municipaux et tous les documents et annexes connexes

- 09-249-17 Demande d'autorisation à la Commission de protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture

**7. Services techniques**

- 7.1. Autorisation de dépenses

- 09-250-17 Octroi de contrat - Réparation et ajustement de regards pluviaux et sanitaires pour l'année 2017  
09-251-17 Octroi de contrat – Déshumidification et réfection de la toiture du garage municipal  
09-252-17 Travaux correctifs - Débranchement des drains de fondation et raccordements au réseau d'égout sanitaire sur la rue Cypihot et autres

09-253-17 Octroi de contrat – Travaux de reconstruction au 176  
rue Sainte-Anne

7.2. Conclusion de contrats

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

09-254-17 Décompte progressif numéro 4 – Travaux de réfection  
des rues Saint-Étienne, Lamarche et Legault

09-255-17 Décompte final – Travaux de prolongement du musoir  
existant au Carrefour en «T»

7.5. Autres sujets

**8. Environnement**

**9. Développement économique et touristique**

**10. Finances**

10.1. dons / promotions / aides financières

10.2. Autres sujets

09-256-17 Adoption des comptes

09-257-17 Demande d'aide financière dans le cadre du  
programme «Fonds municipal d'action juridique» de  
l'UMQ

**11. Administration et greffe**

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de  
mandats

11.2. Opérations Immobilières

11.3. Autres sujets

**12. Ressources humaines**

12.1. Contrats et ententes

13.2. Autres sujets

**13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

**14. Dépôt de documents**

**15. Levée de la séance**

09-258-17 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES  
PRÉSENTES**

Il y a 16 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 48 se résument comme suit :

<b>Résumé de l'objet principal de l'intervention</b>	
1 <sup>er</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>Énumère les infractions du Règlement 754 sur les chiens, article par article afin de connaître le nombre de fois que des constats ont été émis; elle craint que le règlement n'ait pas été appliqué;</li> </ul>
2 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande pourquoi le CCU a statué sur les critères de l'ancien règlement 651 puisqu'un nouveau règlement sur les PIIA est entré en vigueur dernièrement; est-ce que le règlement 798 n'est pas en vigueur parce qu'il y a une contestation relative à la réglementation d'urbanisme devant la Commission municipale du Québec;</li> <li>Terrain excédentaire de l'Hôpital Sainte-Anne : s'interroge sur la nécessité d'octroyer un contrat à un urbaniste puisque ce type de mandat devrait être octroyé à un architecte;</li> </ul>
3 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retour sur une question soulevée lors de la séance du mois d'août : quelle était la demande initiale à l'expert-arboriste; est-ce que d'autres options d'aménagement plus écologiques ont été considérées afin de sauver l'arbre en question;</li> <li>Pourquoi avoir choisi un aménagement avec du pavé uni qui nécessite beaucoup d'entretien; est-ce que le conseil a considéré d'autres matériaux plus écologiques qui nécessitent moins d'entretien.</li> </ul>
4 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retour sur le PTI 2017-2018-2019 : demande des explications quant au projet d'implantation d'une surface de hockey 4 saisons;</li> <li>Est-ce que le service de navette touristique est fait en partenariat avec la STM; quels sont les coûts défrayés par la Ville pour offrir ce service.</li> </ul>

### 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

<b>09-243-17 Adoption de procès-verbaux</b>
---

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017;

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

### 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

<b>09-244-17 Modifications de la signalisation conformément au règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement</b>
--

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement numéro 769 autorise le conseil à modifier la signalisation par résolution ;

3341

ATTENDU QU' il y a lieu de remplacer les panneaux d'interdiction d'arrêt par des panneaux d'interdiction de stationner aux heures et aux jours déterminés sur la rue Saint-Étienne à l'intersection de la montée Sainte-Marie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser le service des travaux publics à procéder à l'installation de panneaux d'interdiction de stationner :

- entre 7 h et 18 h du lundi au vendredi;

sur le côté nord de la rue Saint-Étienne, de l'intersection de la montée Sainte-Marie, vers l'ouest, jusqu'à la première entrée charretière sur une longueur de 16 mètres.

D'autoriser le stationnement en dehors des heures d'interdiction pour les véhicules compacts d'une longueur maximale de 4,5 mètres.

Adoptée à l'unanimité.

## 5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

<b>09-245-17</b>	<b>Plaque commémorative «Famille de Chantal» au Chalet du Parc Godin</b>
------------------	--

ATTENDU QUE le terrain où est situé le parc Godin appartenait auparavant à la famille de Chantal;

ATTENDU la contribution notoire de la famille de Chantal au sein de la communauté annabelloise;

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser l'installation d'une plaque commémorative « Famille de Chantal » au Chalet du Parc Godin en l'honneur de la famille de Chantal.

Adoptée à l'unanimité.

<b>09-246-17</b>	<b>Plaque commémorative «Michel Couillard» au Jardin communautaire du Parc Godin</b>
------------------	--

ATTENDU QUE monsieur Michel Couillard a été un membre actif au sein de la communauté de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE monsieur Michel Couillard a été président du comité de l'Environnement;

ATTENDU QUE monsieur Michel Couillard a joué un rôle clé dans la création et l'implantation du Jardin communautaire;

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser l'installation d'une plaque commémorative « Michel Couillard » au Jardin communautaire du Parc Godin en l'honneur de monsieur Michel Couillard.

Adoptée à l'unanimité.

## 6. URBANISME

### 6.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

<b>09-247-17</b>	<b>Demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 99, rue Sainte-Anne</b>
------------------	---

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 99, rue Sainte-Anne a déposé une demande de permis afin de remplacer une porte secondaire et les fenêtres du bâtiment ;

ATTENDU QUE le projet consiste à remplacer les fenêtres du bâtiment par des fenêtres commerciales en bois, similaires à celles existantes et de remplacer une porte secondaire à l'arrière du bâtiment par une porte vitrée métallique blanche;

ATTENDU QUE la forme, le type et les dimensions, ainsi que les détails et composantes des fenêtres proposées sont similaires à celles qui sont existantes ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande révisée lors de sa séance du 6 septembre 2017 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA tel que proposé dans le cahier de présentation préparé par Cormier Lefebvre, architectes et l'échantillon de fenêtre fourni par Fenêtres Élite;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères du *Règlement numéro 798 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Michel Boudreault

D'entériner la recommandation du CCU datée du 6 septembre 2017.

D'approuver la demande de permis du *Règlement numéro 798 sur les plans d'implantation et d'intégration architectural* (PIIA) afin d'autoriser le remplacement des fenêtres du bâtiment par des fenêtres commerciales en bois, similaires à celles existantes et de remplacer une porte secondaire à l'arrière du bâtiment par une porte vitrée métallique blanche, comme proposé dans le cahier de présentation préparé par Cormier Lefebvre, architectes et l'échantillon de fenêtre fourni par Fenêtres Élite pour l'immeuble situé au 99, rue Sainte-Anne.

Adoptée à l'unanimité.

**6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**6.3. AUTRES SUJETS**

<b>09-248-17</b>	<b>Autorisation de signer les ententes relatives aux travaux municipaux et tous les documents et annexes connexes</b>
------------------	---

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé le Plan d'Aménagement d'ensemble (PAE) du projet Terra (SAB1818) en mai 2013;

ATTENDU QUE le promoteur a présenté un nouveau concept architectural des bâtiments au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) ce printemps 2017;

ATTENDU QUE ce nouveau concept a fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU en juillet 2017;

ATTENDU QUE cette recommandation a été entérinée lors de la séance du conseil du 21 août 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser madame le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, les ententes relatives aux travaux municipaux et tous les documents et annexes connexes.

Adoptée à l'unanimité.

**09-249-17 Demande d'autorisation à la Commission de protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture**

ATTENDU QUE dans la demande initiale, la compagnie Gaz Metro souhaitait implanter deux postes de mesurage et de conduites de branchement pour alimenter en gaz naturel deux systèmes de chauffage d'aiguillages du Canadien Pacifique (CP) sur une partie des lots 1 556 786 et 1 556 792 du cadastre du Québec, à l'intérieur des limites de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et en zone agricole;

ATTENDU QUE l'autorisation obtenue de la CPTAQ est venue à échéance le 30 mai 2017;

ATTENDU QUE la compagnie Gaz Metro souhaite déplacer un poste de mesurage à l'extérieur de l'emprise ferroviaire du CP, mais toujours à l'intérieur du lot 1 556 792 situé en zone agricole;

ATTENDU QUE pour réaliser ces travaux en zone agricole, la compagnie Gaz Métro doit obtenir une nouvelle autorisation de la CPTAQ;

ATTENDU QUE la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* exige à tout demandeur d'obtenir la recommandation du conseil municipal de la ville où seront réalisés les travaux concernant cette demande d'autorisation;

ATTENDU la recommandation favorable de l'administration municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Michel Boudreault

De recommander l'acceptation de la demande d'autorisation déposée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par Gaz Metro pour l'implantation d'une servitude temporaire d'une superficie d'environ 1 394 m<sup>2</sup>, d'une servitude permanente d'une largeur de 3 m et d'une superficie d'environ 202 m<sup>2</sup> et de deux postes de mesurage d'une superficie totale d'environ 18 m<sup>2</sup> à l'intérieur de la servitude demandée sur une partie des lots 1 556 786 et 1 556 792 du cadastre du Québec, à l'intérieur des limites de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adoptée à l'unanimité.

## 7. SERVICES TECHNIQUES

### 7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES

<b>09-250-17</b>	<b>Octroi de contrat - Réparation et ajustement de regards pluviaux et sanitaires pour l'année 2017</b>
------------------	---

ATTENDU les nombreux affaissements de regards pluviaux et sanitaires sur le réseau routier de la ville;

ATTENDU QUE des crédits budgétaires ont été alloués pour l'exécution de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Francis Juneau

D'octroyer le contrat au montant de 25 000 \$, taxes incluses à la compagnie *Michael Cinquino Entreprises* pour des travaux de réparation et d'ajustement de regards pluviaux et sanitaires.

D'autoriser une dépense nette de 22 828,33 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

<b>09-251-17</b>	<b>Octroi de contrat - Déshumidification et réfection de la toiture du garage municipal</b>
------------------	---

ATTENDU la résolution 02-037-17 autorisant la Ville à procéder à un appel d'offres public pour la déshumidification et la réfection de la toiture du garage municipal;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 15 août 2017;

ATTENDU QUE les montants des soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres dépassent largement les crédits alloués au budget pour ces travaux;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur des travaux publics à l'effet de refuser la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Daniel Boyer

3346

De rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public de la déshumidification et la réfection de la toiture du garage municipal.

Adoptée à l'unanimité.

<b>09-252-17 Travaux correctifs - Débranchement des drains de fondation et raccordements au réseau d'égout pluvial sur la rue Cypihot et autres</b>
---

- ATTENDU QUE la gestion des eaux de surface et souterraines dans le quartier nord doit être effectuée de façon rigoureuse, ponctuelle et spécifique;
- ATTENDU QUE le poste de pompage, particulièrement en période de dégel, doit pomper les eaux sanitaires du secteur nord, incluant l'infiltration dans le réseau sanitaire due à la nappe souterraine qui est très élevée et les eaux de captage qui proviennent des drains de fondation de certaines maisons raccordés sur le réseau sanitaire;
- ATTENDU QUE le plus souvent, les surcharges du réseau d'égouts sanitaires, incluant le poste de pompage sont causées par un nombre important de branchements illicites dans le secteur nord (drains de fondation);
- ATTENDU QUE toutes les résidences qui rejettent leurs eaux souterraines et de surface dans le réseau sanitaire sont branchées de façon non-conforme;
- ATTENDU QUE les gouttières, drains de toit, drains français et pompes d'assèchement (Sump Pumps) qui sont raccordés au réseau d'égout sanitaire surchargent le poste de pompage Leslie Dowker et occasionnent des coûts opérationnels supplémentaires importants de pompage, soit de 30 000 \$ au printemps 2017;
- ATTENDU QUE les gouttières, drains de toit, drains français et pompes d'assèchement (Sump Pumps) qui sont raccordés au réseau d'égout sanitaire représentent des branchements illégaux traités inutilement à l'usine d'épuration de Montréal ;
- ATTENDU QUE la Directive 004 - Réseau d'égout – 5 : Normes et exigences spécifie que les drains de fondation et les drains de toit doivent être dirigés vers une conduite d'égout pluvial ou vers un drainage de surface ;
- ATTENDU QUE l'article 41 «Raccordement de la fosse de retenue» du règlement numéro 784 «Règlement sur l'administration du service d'égout et d'aqueduc et sur l'utilisation de l'eau potable» spécifie également que le renvoi d'une fosse de retenue qui reçoit les eaux d'infiltration du sol (drain français) doit être raccordé au système de drainage pluvial ou à défaut; à un système d'égouttement en surface autorisé par le présent règlement;

3347

- ATTENDU QUE l'égouttement en surface sur les rues n'est pas une solution recommandée dus aux risques d'accumulation d'eau l'été, d'odeur, de formation et d'accumulation de glace l'hiver;
- ATTENDU QUE la Ville a mis en place un programme de recherche des branchements illicites en 2017-2018-2019;
- ATTENDUE QUE le programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019 (PTI), adopté par le Conseil municipal le 20 décembre 2016, prévoit les travaux nécessaires afin de corriger cette situation, à savoir les raccordements illicites au réseau d'égout sanitaire;
- ATTENDU QUE l'administration municipale a identifié en priorité le secteur des rues Cypihot et Aumais;
- ATTENDU QU' au préalable, des travaux majeurs sont requis au réseau principal d'égout pluvial de la rue Aumais;
- ATTENDU QUE les travaux correctifs des drains de fondation sur la rue Cypihot ne nécessitent pas de travaux majeurs au réseau principal d'égout pluvial de la rue Cypihot;
- ATTENDU QUE la division des travaux publics a procédé à une demande de prix pour effectuer les travaux correctifs sur la rue Cypihot;

*Madame le maire a déclaré avoir un potentiel conflit d'intérêts car elle y réside, elle s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter sur cette résolution.*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Yvan Labelle

D'octroyer le contrat à la compagnie *Gauthier Excavation inc* pour effectuer les travaux correctifs de débranchement des drains de fondation et raccordements illicites au réseau d'égout pluvial sur la rue Cypihot pour un montant maximal de 24 895,00 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense nette maximale de 22 730,22 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

<b>09-253-17</b> <b>Octroi de contrat – Travaux de reconstruction au 176 rue Sainte-Anne</b>
--

ATTENDU les dégâts causés par les inondations de mai 2017 au bâtiment municipal situé au 176 rue Sainte-Anne;

ATTENDU la résolution 06-186-17 octroyant le contrat pour des travaux de démolition et de désinfection des locaux situés au sous-sol du bâtiment;

- ATTENDU QUE des travaux de reconstruction doivent être effectués afin de remettre le bâtiment en état ;
- ATTENDU QUE les travaux de reconstruction sont couverts en partie par notre couverture d'assurance;
- ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 8 septembre 2017;
- ATTENDU la recommandation du coordonnateur des travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme :

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Ryan Young

D'octroyer le contrat au montant de 104 525,75 \$, taxes incluses à la compagnie Horizons Rénovations Inc. pour effectuer des travaux de reconstruction au 176 rue Sainte-Anne.

D'autoriser une dépense nette de 95 446,90 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

**7.2. CONCLUSION DE CONTRATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**7.3. ACCEPTATION DE PLANS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX**

<b>09-254-17</b>	<b>Décompte progressif numéro 4 – Travaux de réfection des rues Saint- Étienne, Lamarche et Legault</b>
------------------	---

- ATTENDU la résolution 11-298-16 autorisant une dépense pour des travaux de réfection des rues Saint-Étienne (de montée Sainte-Marie à Legault), Lamarche (de Sainte-Élizabeth à l'autoroute 20) et Legault (de Saint-Étienne à Sainte-Élizabeth);
- ATTENDU la réception de la recommandation de monsieur Jean-Benoît Cayouette, ingénieur de la firme *Génipur*, datée du 30 août 2017 quant au paiement du décompte progressif numéro 4 à la compagnie *Canbec Construction Inc.* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Dana Chevalier

D'entériner la recommandation de la firme *Génipur*, datée du 30 août 2017, quant au paiement du décompte progressif numéro 4 à la compagnie *Canbec Construction Inc.* relativement à des travaux de réfection des rues Saint-Étienne, Lamarche et Legault.

D'autoriser le paiement de la somme de 26 644,00 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 789.

D'autoriser le paiement de la somme nette de 7 009,46 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

<b>09-255-17</b>	<b>Décompte final – Travaux de prolongement du musoir existant au Carrefour en «T»</b>
------------------	--

ATTENDU la résolution 06-180-17 autorisant une dépense pour des travaux de prolongement du musoir existant au Carrefour en «T»;

ATTENDU la réception de la recommandation de monsieur Jean-François Forget, ingénieur de la firme *Tetra Tech*, datée du 31 août 2017 quant au paiement du décompte final à la compagnie *Environnement Routier NRJ inc.*;

ATTENDU QUE 50 % des coûts sont assumés par le ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Francis Juneau

D'entériner la recommandation de la firme *Tetra Tech*, datée du 31 août 2017, quant au paiement du décompte final à la compagnie *Environnement Routier NRJ inc.* relativement à des travaux de prolongement du musoir existant au Carrefour en «T».

D'autoriser le paiement de la somme de 95 790,88 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 777.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.5. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **8. ENVIRONNEMENT**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**10. FINANCES****10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**10.2. AUTRES SUJETS****09-256-17 Adoption des comptes**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Dana Chevalier

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 11 septembre 2017;	<b><u>913 009,35 \$</u></b>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 août 2017	<b><u>409 029,74 \$</u></b>
<b>Total :</b>	<b><u>1 322 039,09 \$</u></b>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 25 août 2017	<b><u>333 552,45 \$</u></b>

Adoptée à l'unanimité.

**09-257-17 Demande d'aide financière dans le cadre du programme «Fonds municipal d'action juridique» de l'UMQ**

- ATTENDU QUE** l'Union des Municipalité du Québec (UMQ) est présente dans toutes les régions du Québec et compte plus de 300 membres représentant près de 80 % de la population et du territoire du Québec;
- ATTENDU QUE** l'UMQ offre un service de Fonds municipal d'action juridique à ses membres;
- ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a procédé à l'adoption du règlement numéro 797 et autres modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel qu'adopté par la Ville de Montréal sous le numéro 04-047, afin d'assurer la conformité du règlement au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal (concordance) et de remplacer le Programme Particulier d'Urbanisme du secteur Nord, le 1<sup>er</sup> juin 2017, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);
- ATTENDU QUE** l'Agglomération de Montréal a émis le 28 juin 2017 le certificat de conformité du règlement numéro 797 et autres

au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal;

ATTENDU QU' un groupe de promoteurs immobiliers faisant affaire sous le nom «Développement immobilier Sainte-Anne-de-Bellevue» a introduit un recours devant la cour supérieure du Québec contre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, suite à l'adoption des règlements de concordance le 1<sup>er</sup> juin 2017;

ATTENDU QUE la nature de la cause concerne la nouvelle réglementation d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue adopté le 1<sup>er</sup> juin 2017;

ATTENDU QUE le recours discute de la notion d'expropriation déguisée en matière de développement durable et que le promoteur réclame la somme de 35 000 000\$ à la Ville pour abus de pouvoir;

ATTENDU QUE le promoteur n'a soumis aucun projet de développement sous la nouvelle réglementation;

ATTENDU QU' il n'appartient pas au conseil municipal de juger du caractère frivole ou prématuré du recours entrepris par le promoteur ni du caractère abusif de sa réclamation;

ATTENDU QUE la Ville entend soulever que le recours est irrecevable et doit être rejeté par les tribunaux;

ATTENDU QUE la Ville doit, dans l'immédiat, assumer sa défense;

ATTENDU QUE la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada ont reconnu que la protection de l'environnement constitue une valeur canadienne et qu'il revient aux municipalités d'être les premiers acteurs de la mise en œuvre de cette valeur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa  
Appuyé par Michel Boudreault

D'autoriser l'administration municipale à déposer une demande au Fonds municipal d'action juridique de l'UMQ relativement à la poursuite introduite contre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adoptée à l'unanimité.

## **11. ADMINISTRATION ET GREFFE**

### **11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**11.3. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**12. RESSOURCES HUMAINES****12.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**13.2. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 21 août 2017 au 11 septembre 2017;
- Liste des commandes du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 août 2017;

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

<b>09-258-17 Levée de la séance</b>
-------------------------------------

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Dana Chevalier

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 04.

Adoptée à l'unanimité.

---

Paola Hawa  
Maire

Catherine Adam  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-11680*